

epode

---

# EXAMEN AU CAS PAR CAS

---

AMENAGEMENT DE TERRAINS POUR  
LA PRATIQUE DE LOISIRS MOTORISES

Dossier 21098

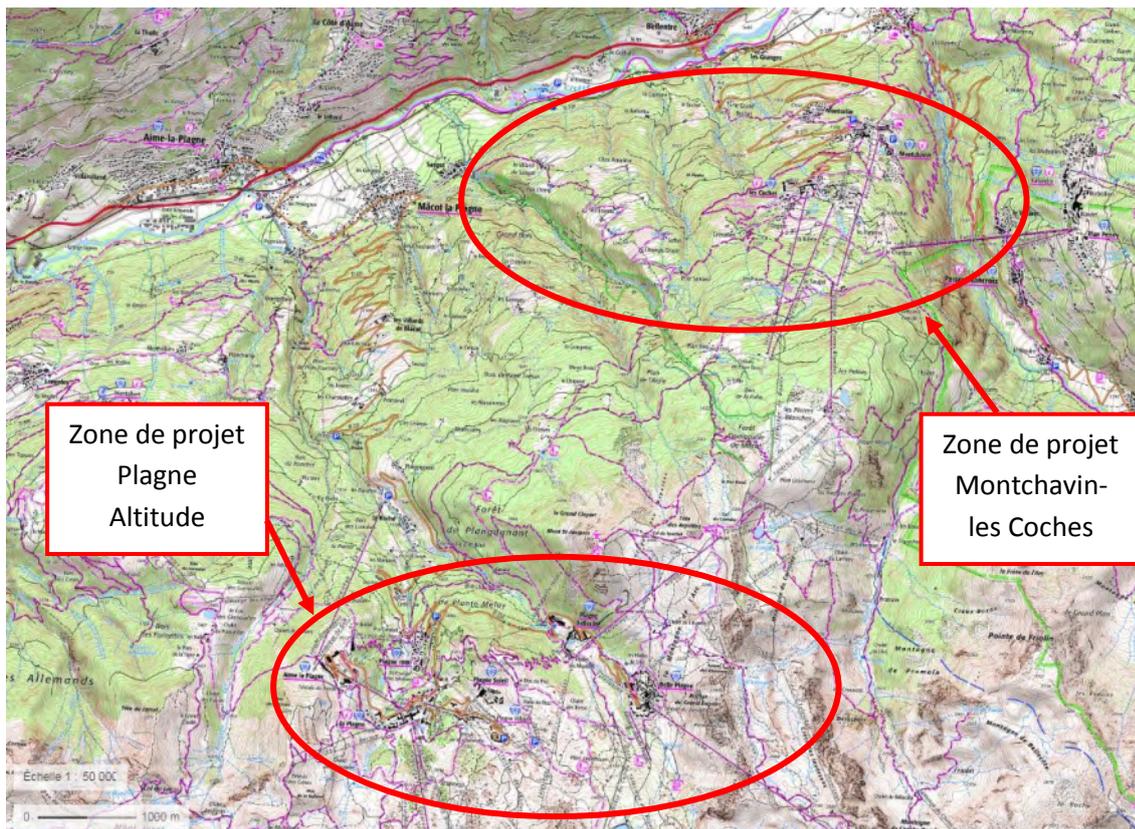
**ANNEXES 2 A 7**

Novembre 2021

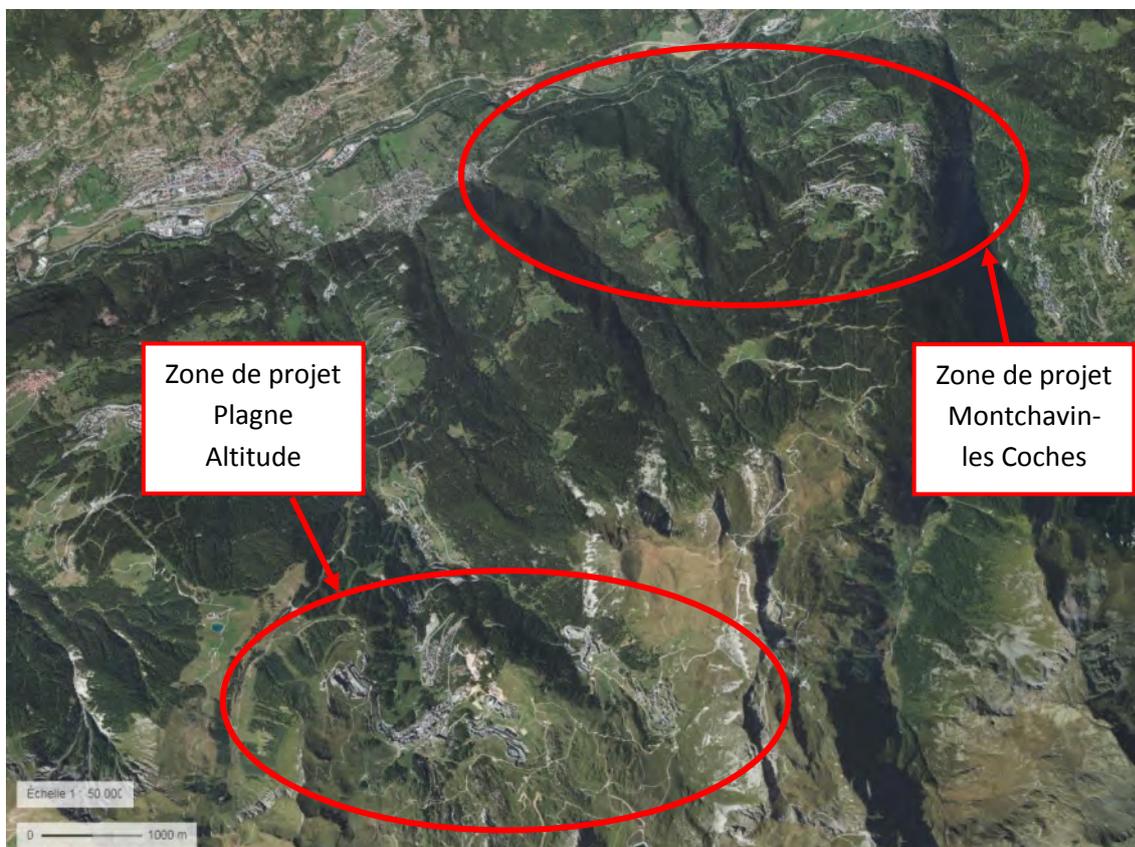
# SOMMAIRE

Annexe 2 : Plan de situation.....	3
Annexe 3 : Photographies du site .....	7
Annexe 4 : Plan du projet .....	13
Annexe 5 : Plan des abords du projet moto neige .....	16
Annexe 6 : Situation vis-avis de natura 2000 .....	19
Annexe 7 : Note environnementale .....	21
<b>1. CARACTERISTIQUES DU PROJET .....</b>	<b>22</b>
1.1. Contexte et justification .....	22
1.2. Le projet .....	22
<b>2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>23</b>
2.1. Contexte hydrographique.....	23
2.2. Captage d'eau potable .....	27
2.3. Le milieu naturel .....	31
2.3.1. Milieux d'intérêt écologique et inventaires .....	31
2.3.2. Expertise écologique .....	39
2.4. Paysage .....	41
2.5. Document d'urbanisme.....	41
2.6. Les risques naturels.....	42
<b>3. SYNTHÈSE.....</b>	<b>45</b>

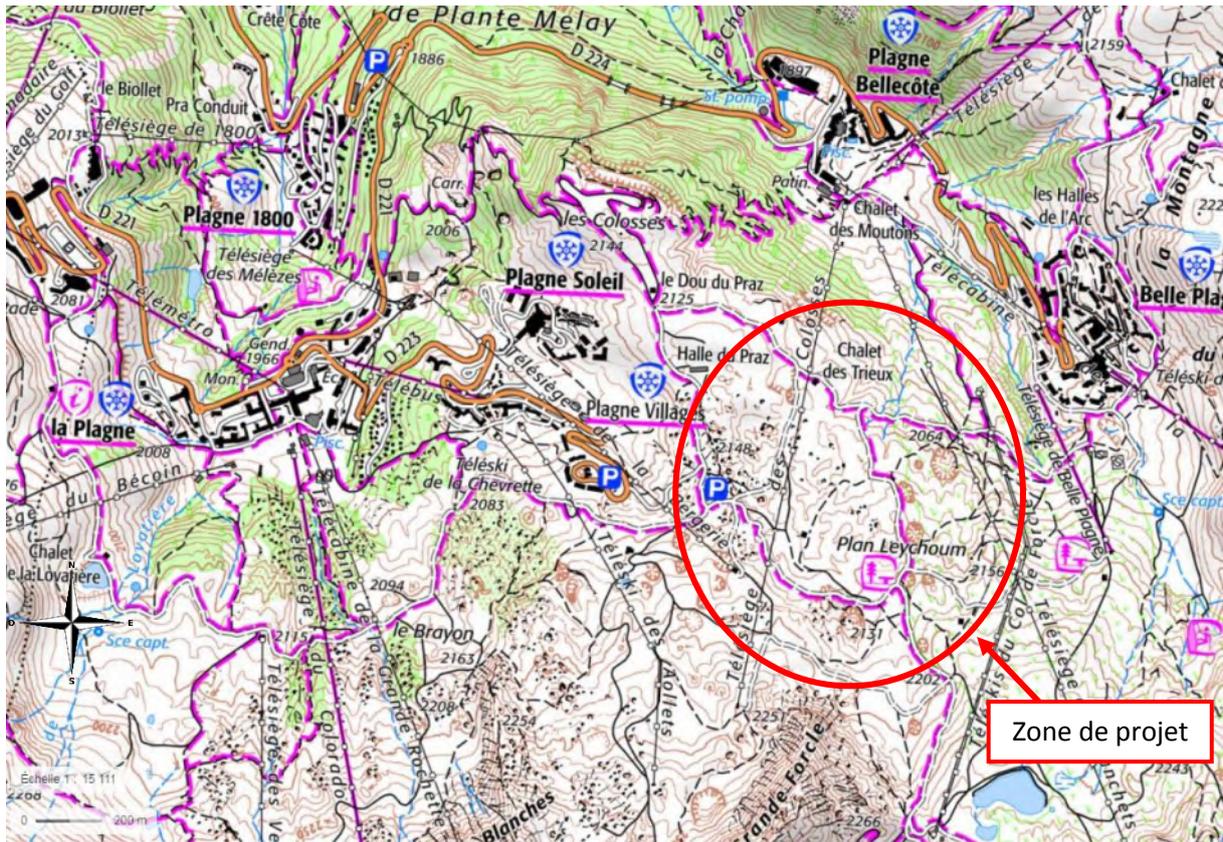
# ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



*Localisation des zones de projet sur fond Scan25 - IGN (Source : Géoportail)*



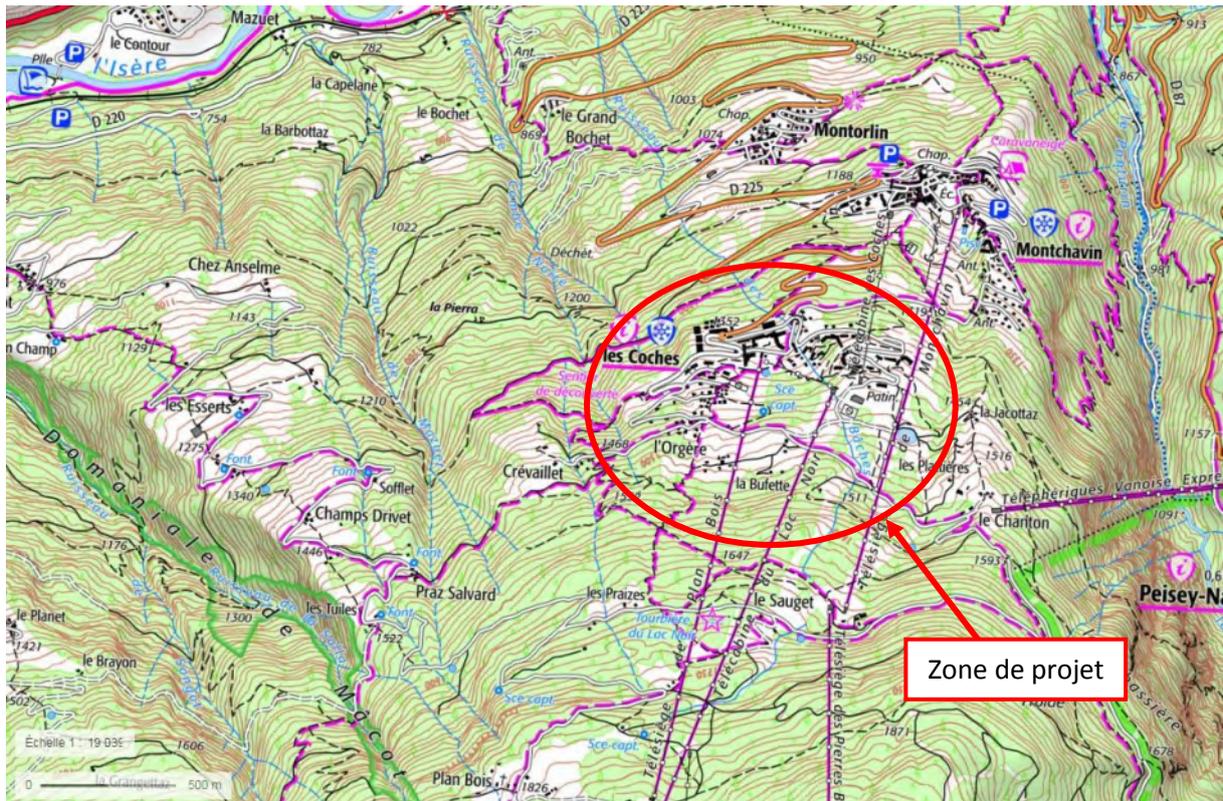
*Localisation des zones de projet sur fond Orthophotoplan - IGN (Source : Géoportail)*



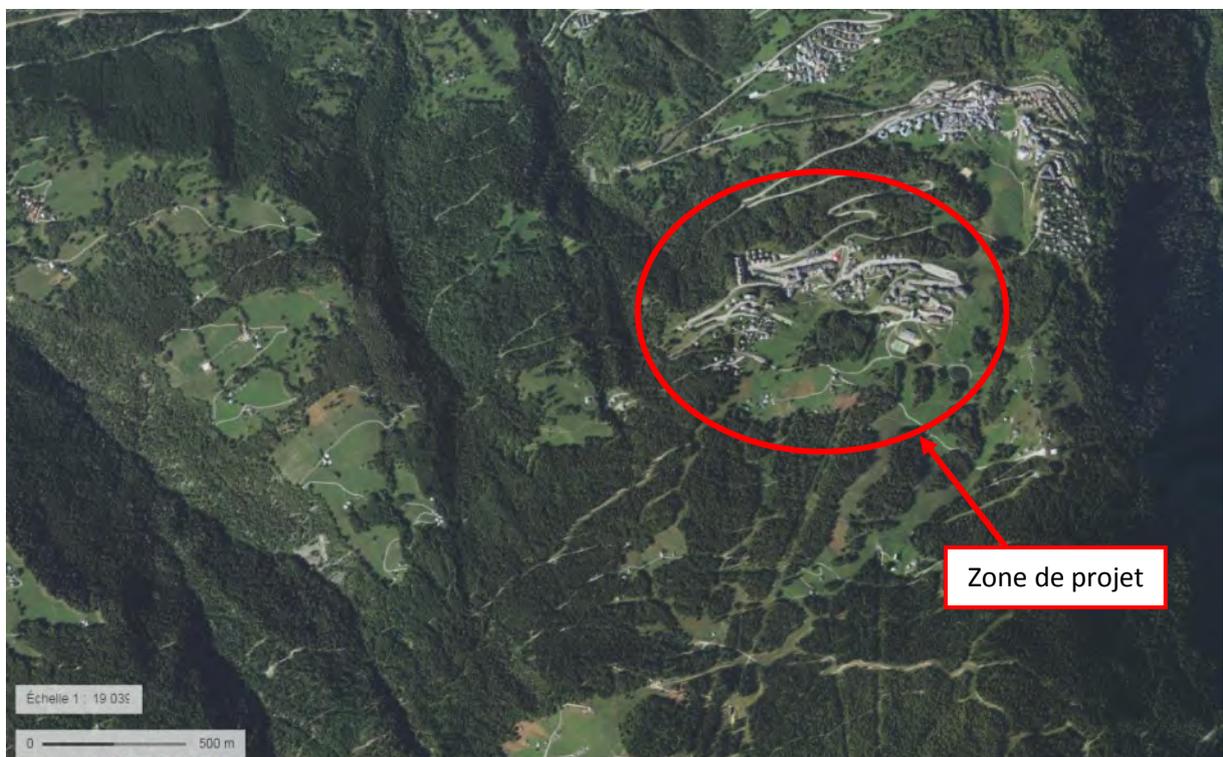
*Localisation de la zone de projet à Plagne Altitude sur fond Scan25 - IGN (Source : Géoportail)*



*Localisation de la zone de projet à Plagne Altitude sur fond Orthophotoplan - IGN (Source : Géoportail)*

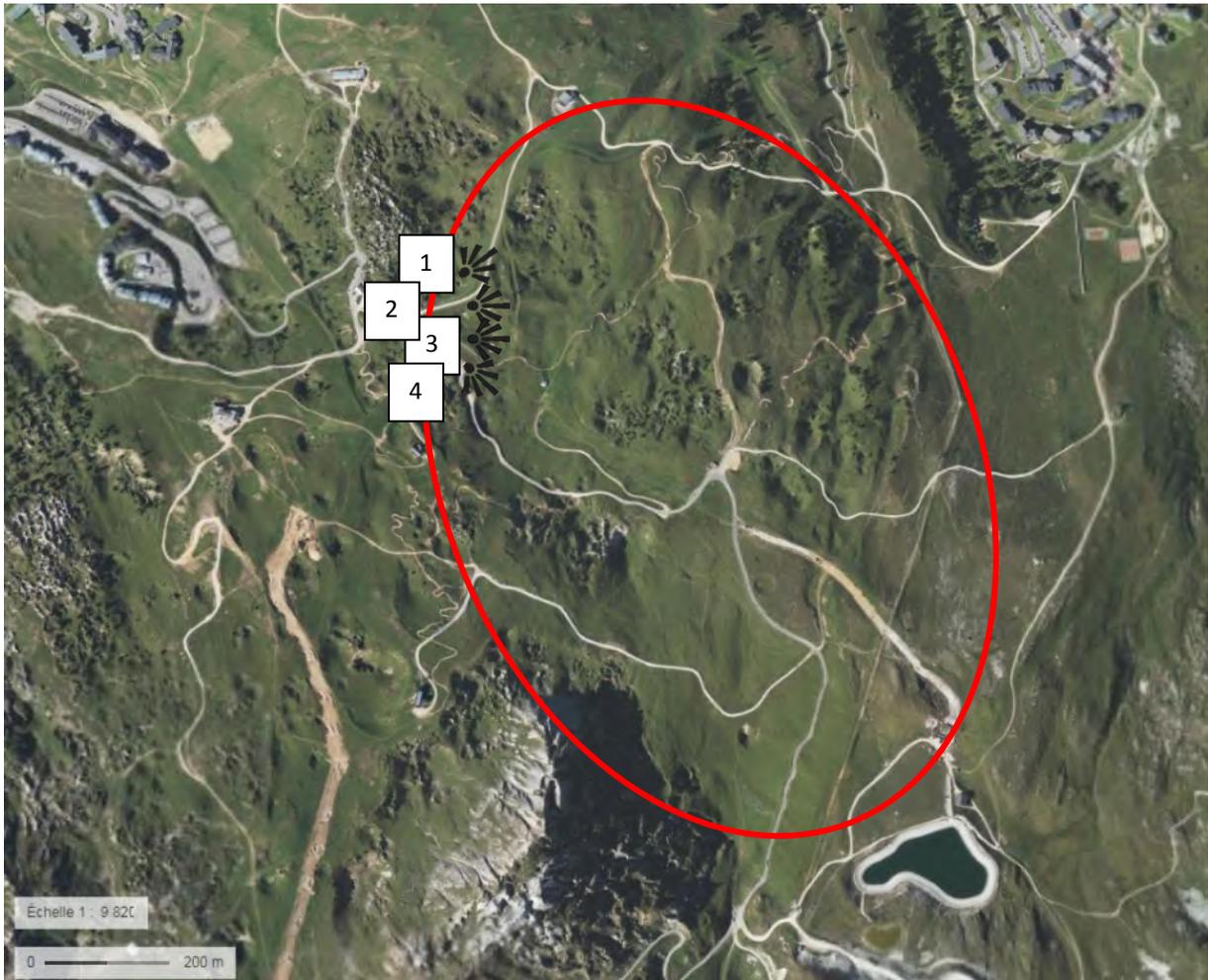


Localisation de la zone de projet à Montchavin-Les Coches sur fond Scan25 - IGN (Source : Géoportail)



Localisation de la zone de projet à Montchavin-Les Coches sur fond Orthophotoplan - IGN (Source : Géoportail)

# ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



*Localisation des prises des vues sur le projet située à Plagne Altitude sur fond Orthophotoplan IGN*

*Source : Géoportail*



Photo 1 : vue sur le bas de la zone de projet à Plagne Altitude  
Source : GEODE Octobre 2021



Photo 2: vue sur le centre-bas de la zone de projet à Plagne Altitude  
Source : GEODE Octobre 2021



*Photo 3 : vue sur le centre-haut de la zone de projet à Plagne Altitude*  
*Source : GEODE Octobre 2021*



*Photo 4 : vue sur le haut de la zone de projet à Plagne Altitude*  
*Source : GEODE Octobre 2021*



*Localisation des prises des vues sur le projet située à Montchavin-Les Coches sur fond Orthophotoplan*

*IGN*

*Source : Géoportail*



*Photo 1 : vue sur l'Ouest du secteur de projet à Montchavin-Les Coches*

*Source : Google Maps*

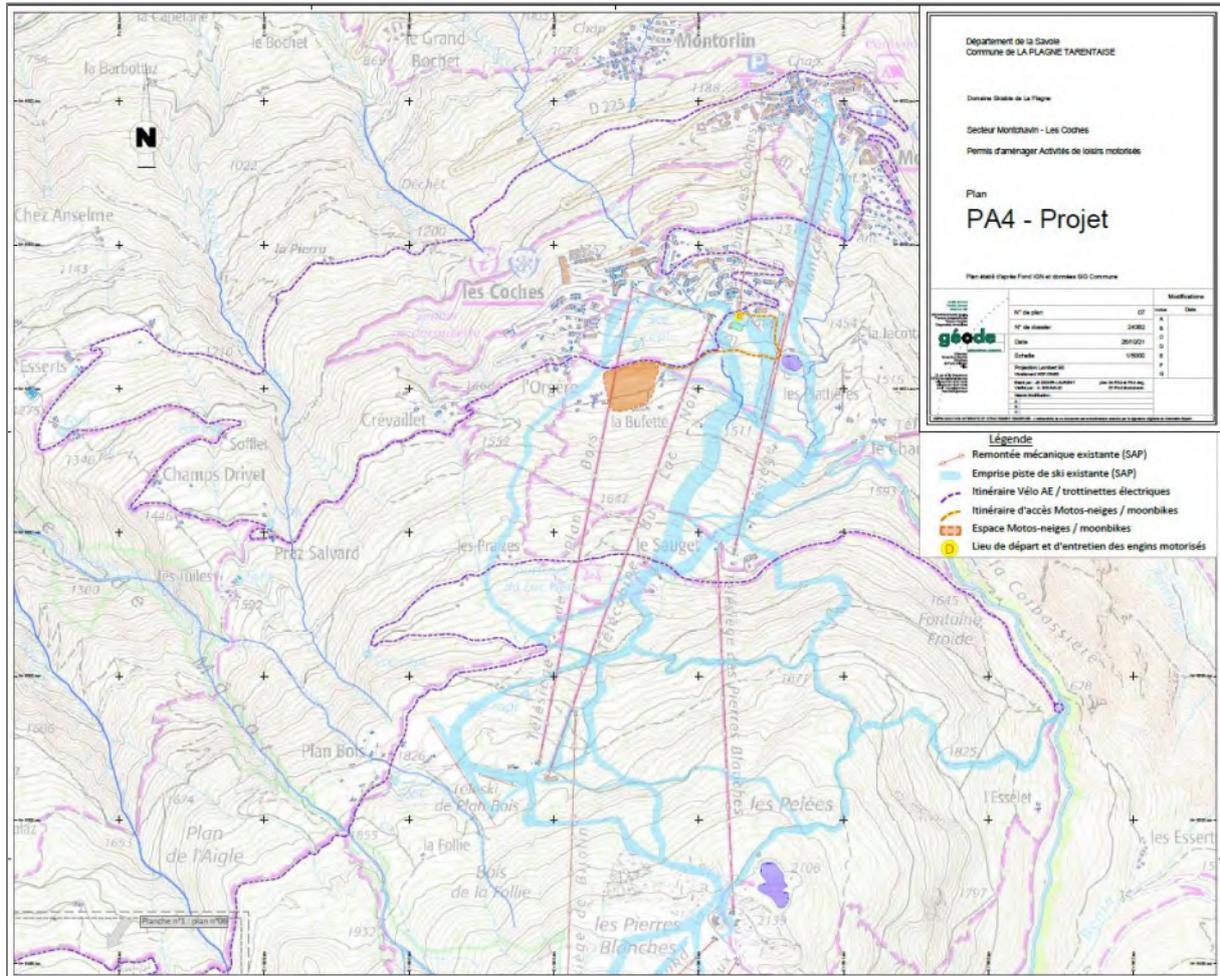


*Photo2: vue sur l'Est du secteur de projet à Montchavin-Les Coches*

*Source : Google Maps*

# ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET





Plan du projet (secteur Montchavin-Les Coches)

Source : Geode, octobre 2021

# ANNEXE 5 : PLANS DES ABORDS DU PROJET MOTO NEIGE

### Carte des abords du projet (secteur Plagne Altitude)



LEGENDE

-  Zone d'étude
-  Abords du projet (100m)
-  Itinéraire VTT électrique
-  Itinéraire moto neige
-  Lieu de départ et d'entretien des véhicules motorisés

0 100 200 m



epoda

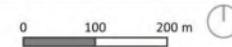
Date : 15-11-2021  
Sources : IGN BDOrtho,  
Epode, Geode

### Carte des abords du projet (secteur Montchavin-Les Coches)



**LEGENDE**

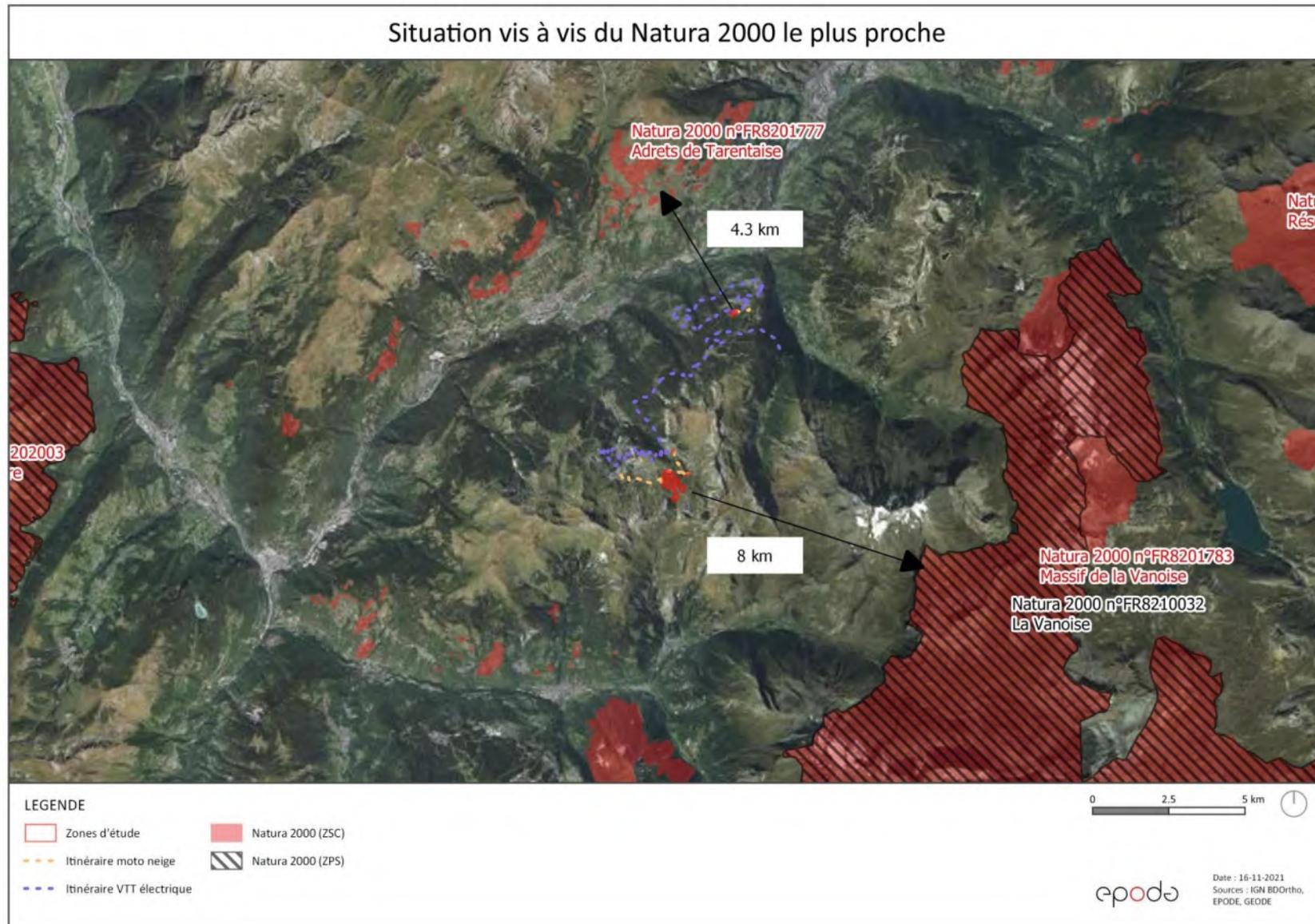
-  Zone d'étude
-  Abords du projet (100m)
-  Itinéraire VTT électrique
-  Lieu de départ et d'entretien des véhicules motorisés
-  Itinéraire moto neige



epoda

Date : 15-11-2021  
Sources : IGN BDOrtho,  
Epode, Geode

# ANNEXE 6 : SITUATION VIS- A-VIS DE NATURA 2000



# ANNEXE 7 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

# 1. CARACTERISTIQUES DU PROJET

## 1.1. Contexte et justification

La zone de projet est localisée sur la commune de La Plagne Tarentaise dans la vallée de la Tarentaise située dans le département de la Savoie (73). Elle se situe plus précisément au domaine skiable de Paradiski, sur les secteurs de Plagne Altitude et de Montchavin – Les Coches entre 1200 et 2200m d'altitude.

La commune fait face à de nouvelles demandes d'activités de loisirs motorisés (notamment motos-neiges) sur son territoire. Le présent projet vise à proposer de nouveaux terrains dédiés à ces pratiques.

Parmi ces pratiques, exclusivement exercées durant la saison hivernale, on compte :

- Les motos-neiges équipées de moteurs thermiques ou électriques (avec une tendance à l'évolution exclusive vers l'électrique sur les prochaines années)
- Les moonbikes (véhicule individuel de type moto sur chenille et patin) équipées de moteur électrique et évoluant sur neige
- Les trottinettes électriques pour l'évolution sur chemins existants enneigés ou non
- Les VTT à Assistance Electrique évoluant sur chemins existants enneigés ou non.

## 1.2. Le projet

Les terrains utilisés pour la pratique de moonbikes et de motos-neiges sont les suivants :

- Sur le secteur de Plagne Altitude :
  - deux espaces initiation, un à Plagne Bellecôte et un à proximité de Belle-Plagne, pour un total d'environ **0.3 ha**
  - un espace de pratique principal d'environ **18ha** sur le plateau de Plan Leychoum (avec alternance des zones de pratique selon les conditions de neige)
- Sur le secteur de Montchavin-Les Coches :
  - un espace de pratique d'environ **2.5ha** vers le lieudit La Buffette à l'amont de la zone urbanisée des Coches

Pour ce type de pratique, l'entretien des engins motorisés est réalisé dans un local dédié existant au niveau des zones de départ de l'activité. Ces activités comprennent environ **5km** d'itinéraires d'accès aux secteurs de pratique.

La période de pratique s'étend sur la durée d'ouverture de la station en période hivernale, soit de mi-décembre à mi-avril.

La pratique de la trottinette électrique et du VTAE se fait sur chemins existants reliant différents secteurs :

- Plagne Bellecôte – Plagne 1800 – Pied de Aime 2000
- Plagne Bellecôte – Les Fraisses – L’Esselet
- Une boucle reliant Les Coches et Montchavin aux hameaux des Esserts et de Praz Salvard.

Les activités trottinettes électriques et VTAE comprennent environ **28km** cumulés d’itinéraire de pratique sur chemin.

Les itinéraires empruntés pour toutes les activités se font exclusivement sur des chemins existants et **ne nécessitent donc aucuns travaux.**

Les espaces de pratique, pour moonbikes et motos-neiges sont exclusivement exploités sur neige. Par conséquent, la délimitation de ces espaces a été définie selon la topographie des terrains afin d’assurer la praticabilité des activités, **sans nécessité de travaux.** Seule une signalétique amovible est nécessaire pour délimiter les zones de pratique et orienter la clientèle.

Différentes mesures sont mises en place pour la bonne cohabitation des activités sur la station. Les horaires de pratiques et parcours dédiés sont adaptés afin d’éviter tout conflit de flux ou nuisance pour les autres usagers des sites.

Une coordination a été mise en place avec les services de la SAP (société d’exploitation du domaine skiable), notamment le damage, dès le début de l’activité afin d’éviter toute coactivité et de respecter le travail de préparation des pistes de ski.

## 2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

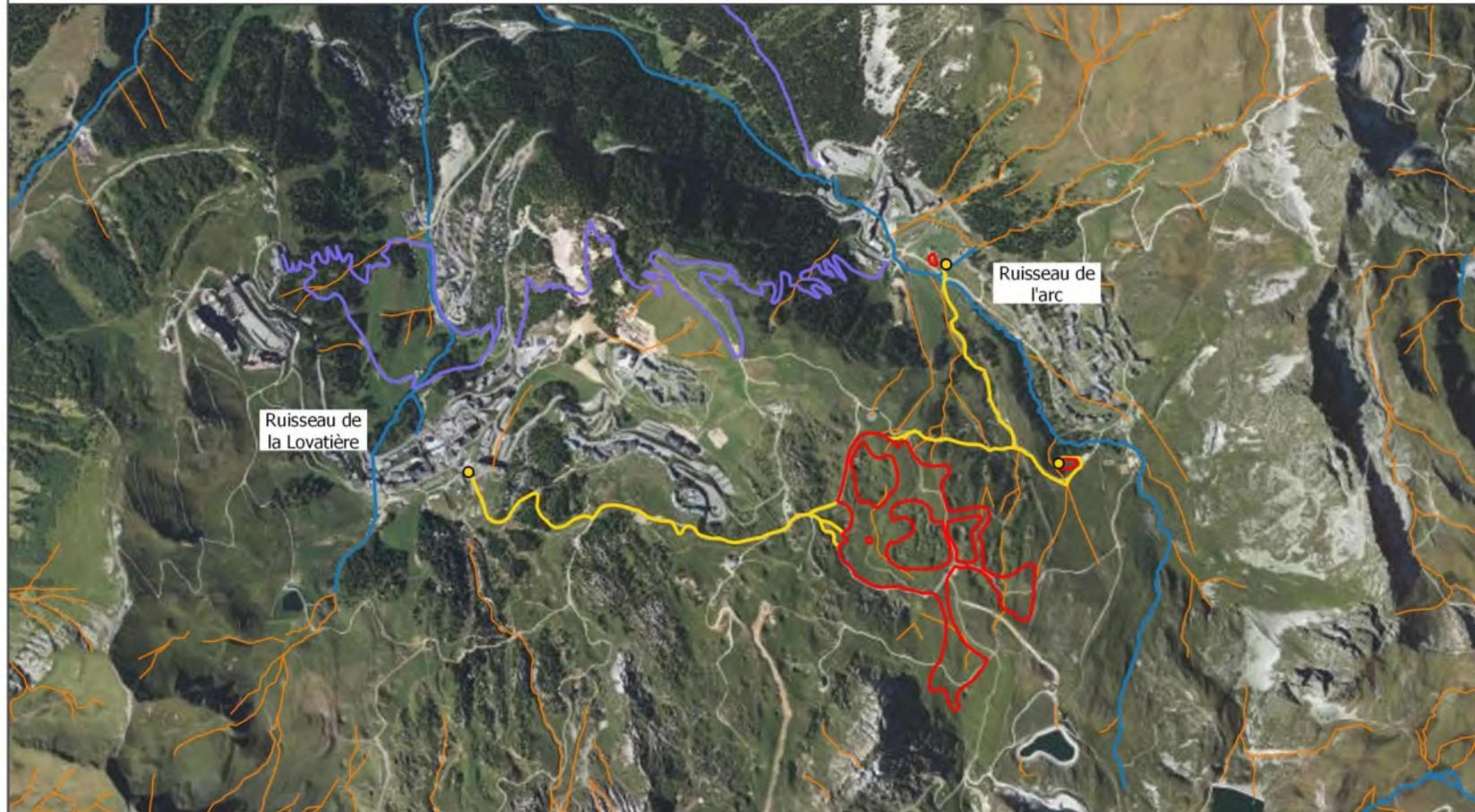
### 2.1. Contexte hydrographique

L’espace de pratique moto neige sur le secteur Montchavin-Les Coches n’est traversé par aucun cours d’eau, cependant un cours d’eau traverse l’itinéraire d’accès des motos-neige et se situe à proximité du lieu de départ des véhicules/espace initiation, il s’agit du ruisseau des Bâches.

L’espace de pratique sur le secteur Plagne Altitude est traversé par plusieurs cours d’eau à expertiser selon la DDT 73. Un cours d’eau traverse l’itinéraire d’accès depuis Belle-Plagne et se situe à proximité des lieux de départ des véhicules/espace initiation, il s’agit du ruisseau de l’Arc.

Ces cours d’eau à expertiser sont localisés sous la neige pendant la période d’exploitation des circuits moto neige.

### Contexte hydrographique (secteur Plagne Altitude)



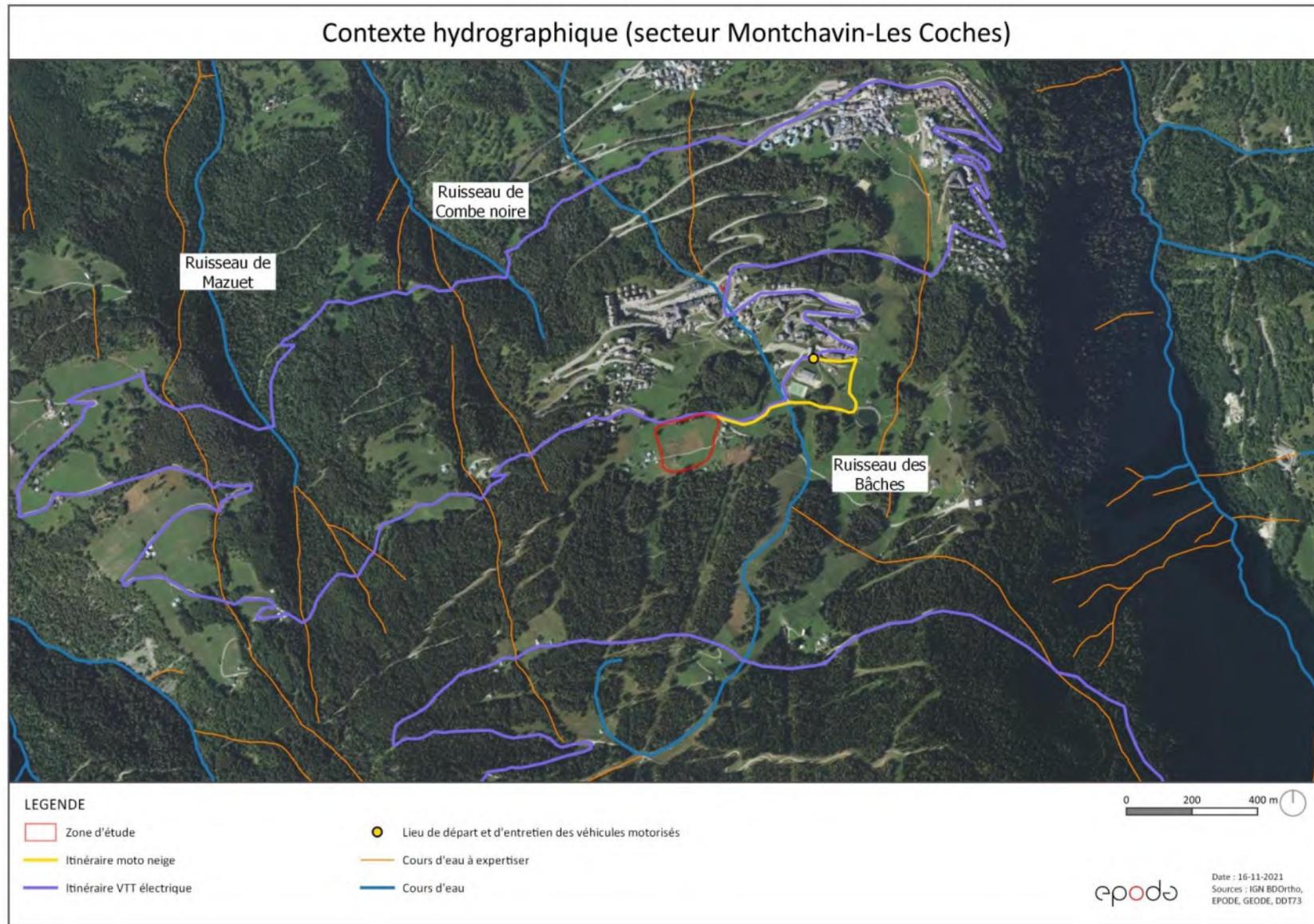
**LEGENDE**

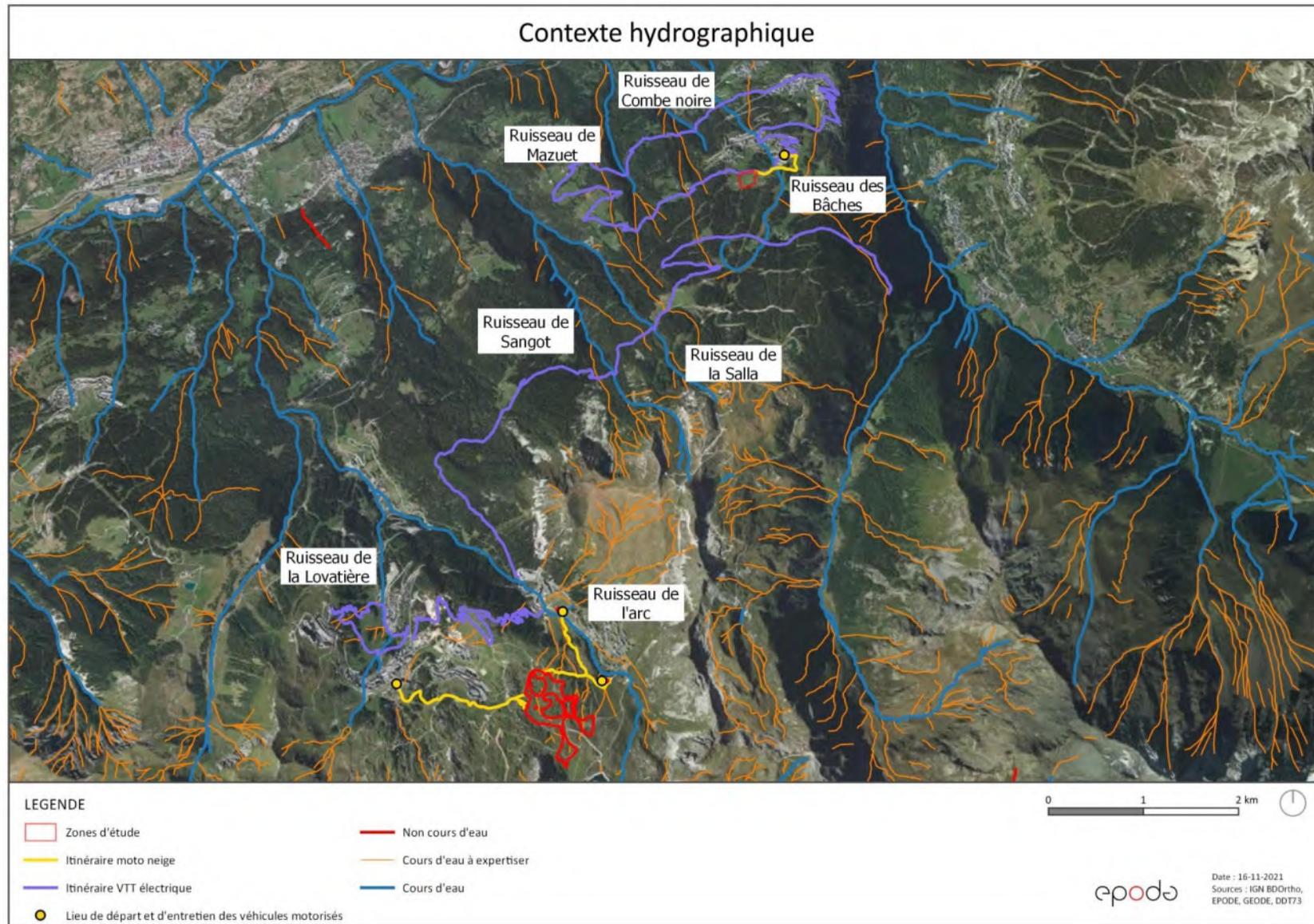
- |   |   |
|---|---|
|  Zone d'étude              |  Lieu de départ et d'entretien des véhicules motorisés |
|  Itinéraire moto neige     |  Cours d'eau à expertiser                              |
|  Itinéraire VTT électrique |  Cours d'eau   |



epoda

Date : 16-11-2021  
Sources : IGM BDOrtho,  
EPODE, GEODE, DD173





Les itinéraires trottinettes électriques et VTAE, correspondant à des chemins existants, sont traversés par sept cours d'eau :

- Les chemins du secteur Plagne Altitude sont traversés par le ruisseau de la Lovatière
- L'itinéraire reliant le secteur Plagne Altitude et le secteur Montchavin-Les Coches est traversé par le ruisseau de Sangot, le ruisseau de la Salla et le ruisseau des Bâches.
- Les chemins du secteur Montchavin-Les Coches sont traversés par le ruisseau de Mazuet, le ruisseau des Bâches et le ruisseau de Combe noire.

**Aucun cours d'eau ne traverse les espaces de pratique sur les secteurs Plagne Altitude et Montchavin-Les Coches ou sont localisés sous la neige. Sept cours d'eau traversent les itinéraires trottinettes électriques et VTAE dans des ouvrages sous les chemins.**

## 2.2. Captage d'eau potable

*Source : Données ARS 73*

Sur le secteur Plagne Altitude, la zone de projet n'est pas concernée par un périmètre de captage d'eau potable.

L'itinéraire et le lieu de départ des véhicules motorisés vers Bellecôte interceptent le périmètre rapproché et éloigné du captage du Chalet de l'Arc (actif), dont la DUP date du 2 février 1993.

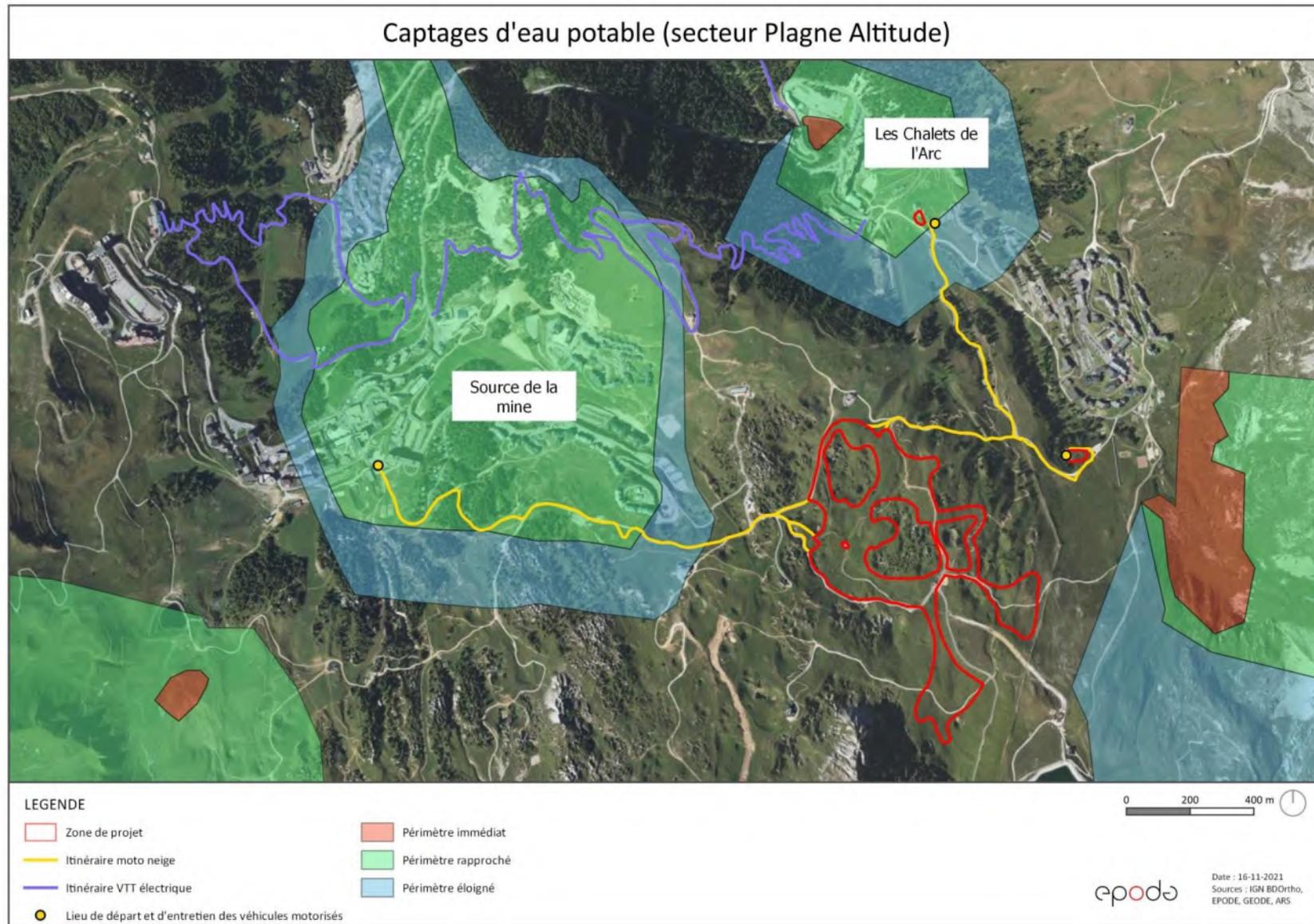
L'itinéraire et le lieu de départ des véhicules motorisés vers Plagne villages interceptent le périmètre rapproché et éloigné du captage de La Mine (abandonné), dont la DUP date du 2 février 1993.

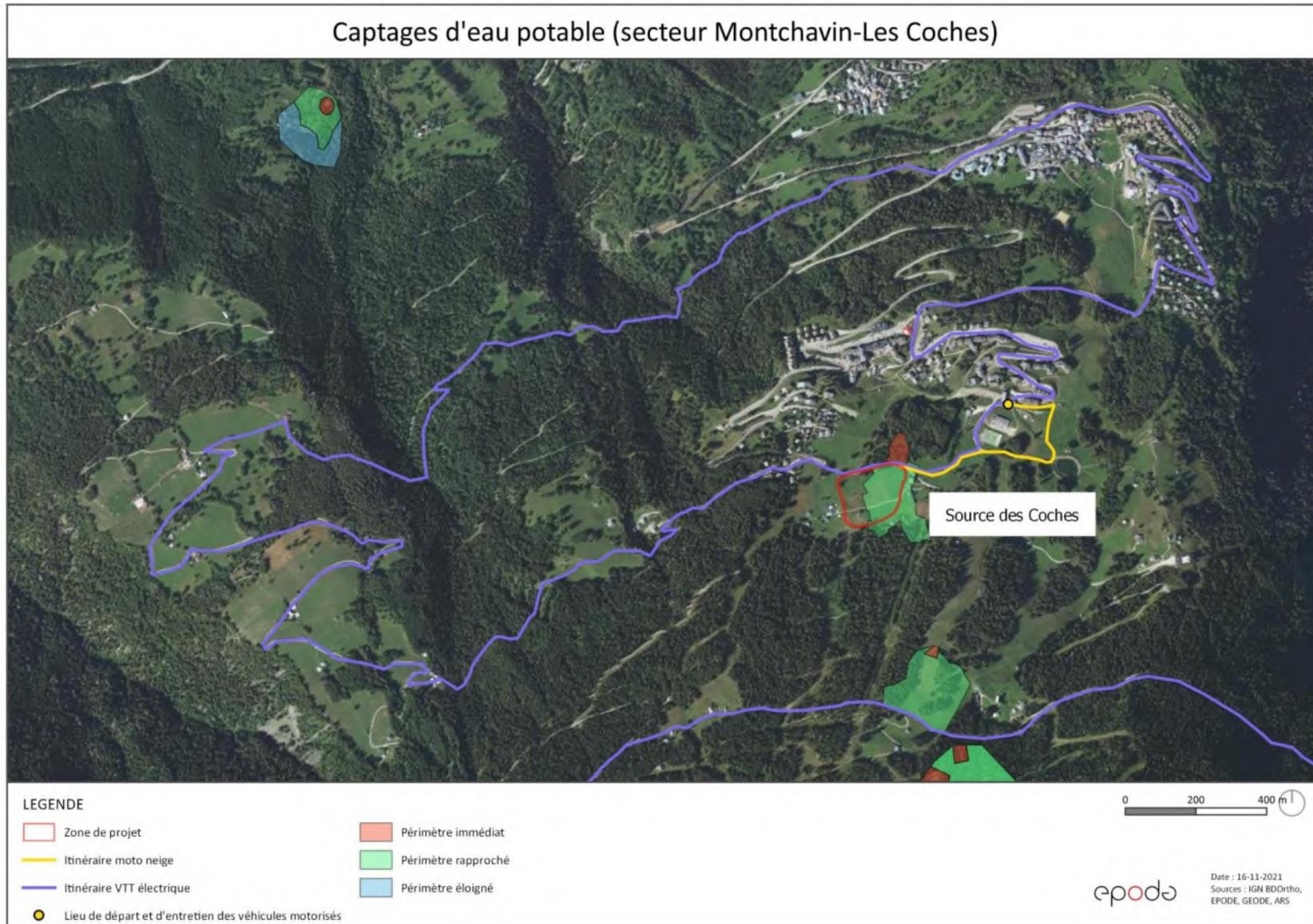
Sur le secteur Montchavin-Les Coches, la zone de projet est concernée par le périmètre rapproché de captage d'eau potable Les Coches (actif), dont la DUP date du 6 avril 1990. Elle est située à forte proximité de son périmètre de captage immédiat, qui se situe de l'autre côté de la route au Nord qui sert d'itinéraire pour les activités motorisées.

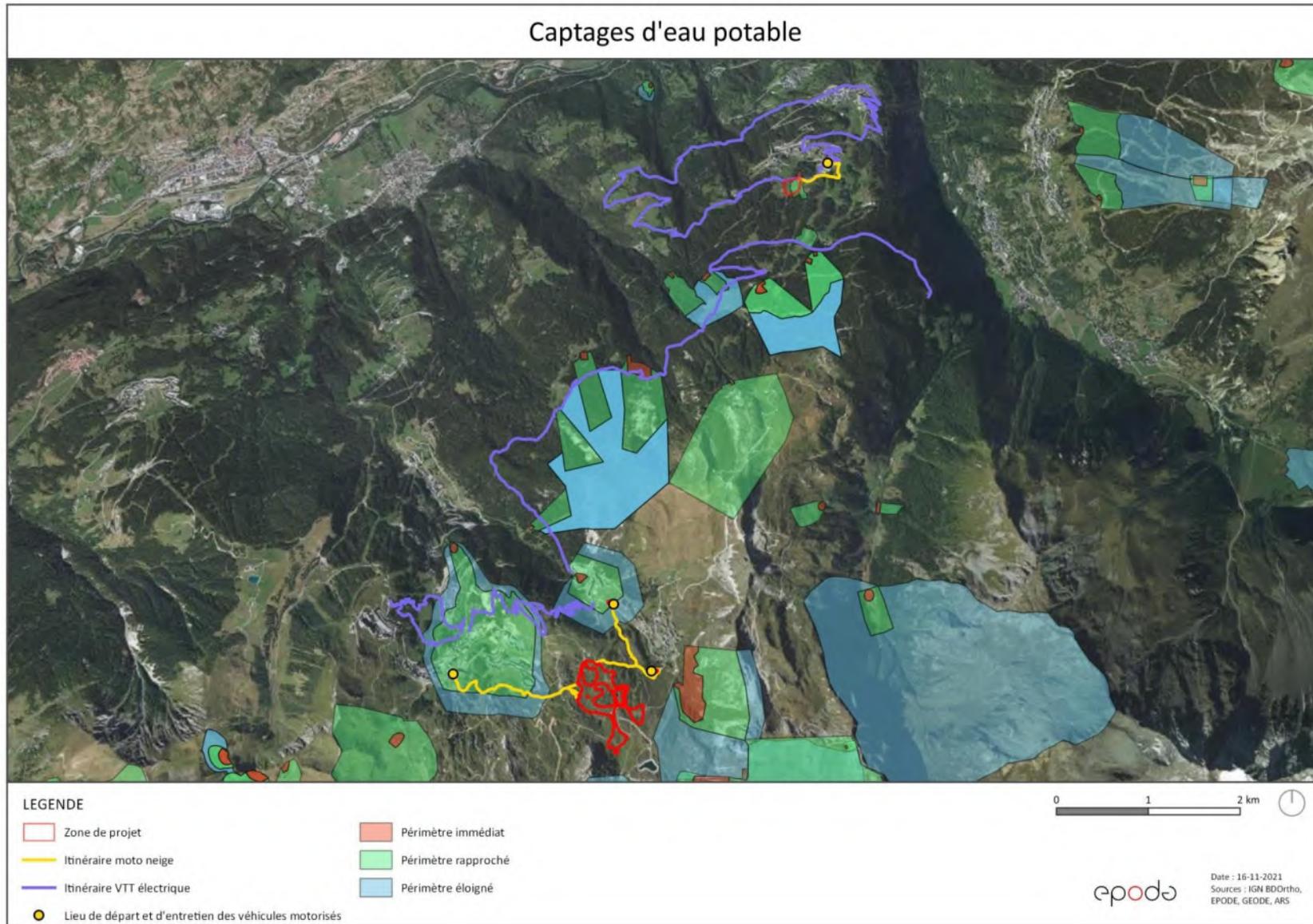
A titre d'information, les captages d'eau potable présents le long des itinéraires pour les trottinettes électriques et VTAE sont présentés sur la carte ci-dessous.

**La zone de projet du secteur Montchavin-Les Coches intercepte le périmètre rapproché du captage d'eau potable Les Coches.**

**La zone de projet du secteur Plagne Altitude intercepte les périmètres rapprochés des captages d'eau potable du Chalet de l'Arc et de la Mine.**







## 2.3. Le milieu naturel

### 2.3.1. Milieux d'intérêt écologique et inventaires

#### **Les zones de protections réglementaires liées au Réseau Natura 2000**

Les Zones Natura 2000 sont des sites retenus par le préfet de département ou en proposition, dans le cadre des Directives européennes dites « Habitat » et « Oiseaux ».

La zone de projet n'est pas localisée dans un site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche (4.3 km) du projet est la Zone Spéciale de Conservation n°FR8201777 « Adrets de Tarentaise », d'une superficie de 983 ha (voir cartographie en annexe 6).

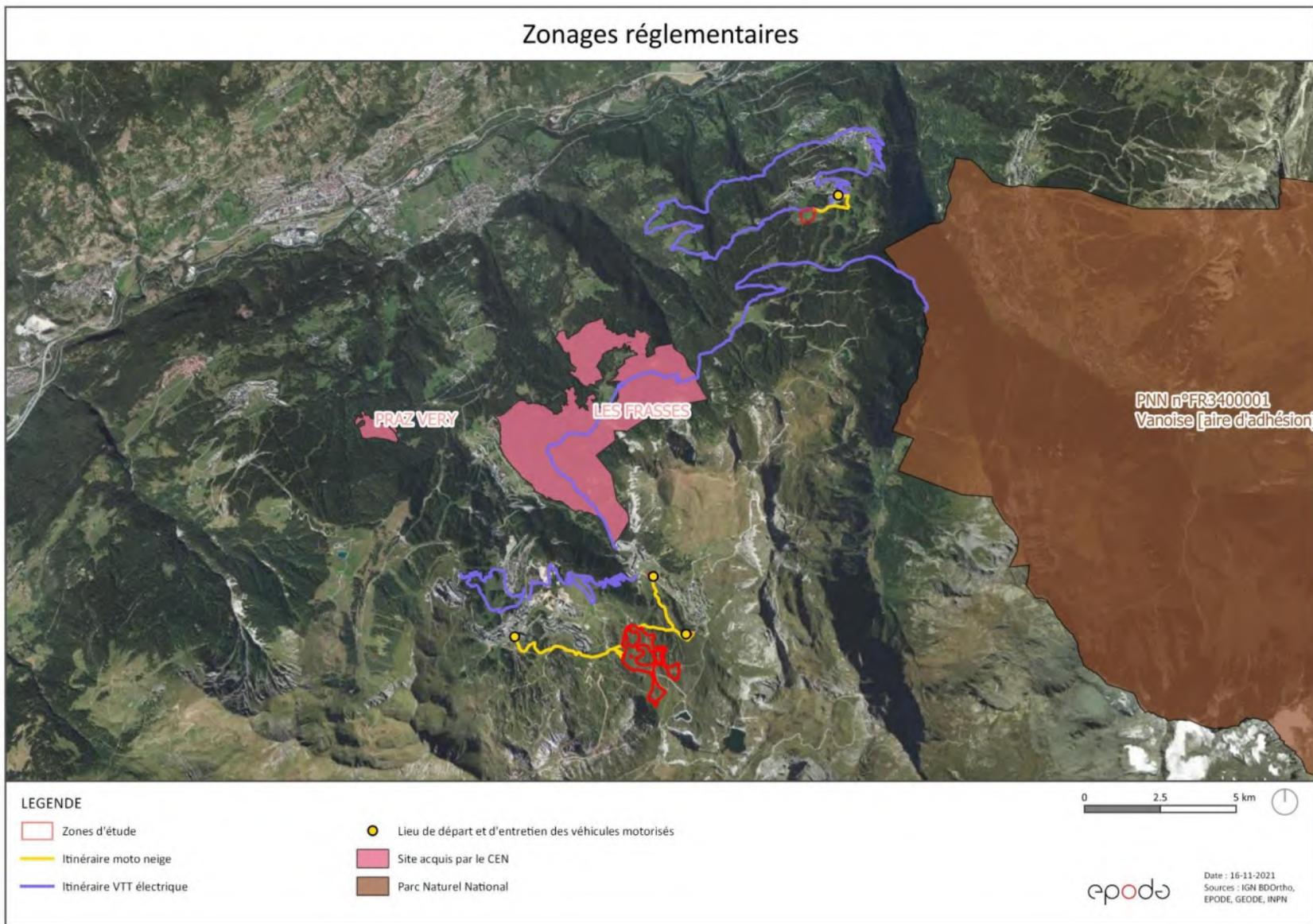
#### **Parc Naturel National**

Le Parc National « Vanoise » (FR3300001), d'une superficie de 52839 ha, est situé à 1km de la zone du projet (voir cartographie ci-dessous).

#### **Site acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels**

L'itinéraire pour vélos et trottinettes électriques traverse le site « Les Frasses » acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels, d'une superficie d'environ 290 ha.

Les zones concernées par un APPB, Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, Parc Naturel Régional ont été recherchées mais ne sont pas présentes dans un rayon de 5km autour de la zone de projet.



**Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

La ZICO n°00187 « Parc national de la Vanoise » est situé à 1.6km de la zone de projet du secteur Montchavin-Les Coches.

**Les zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique**

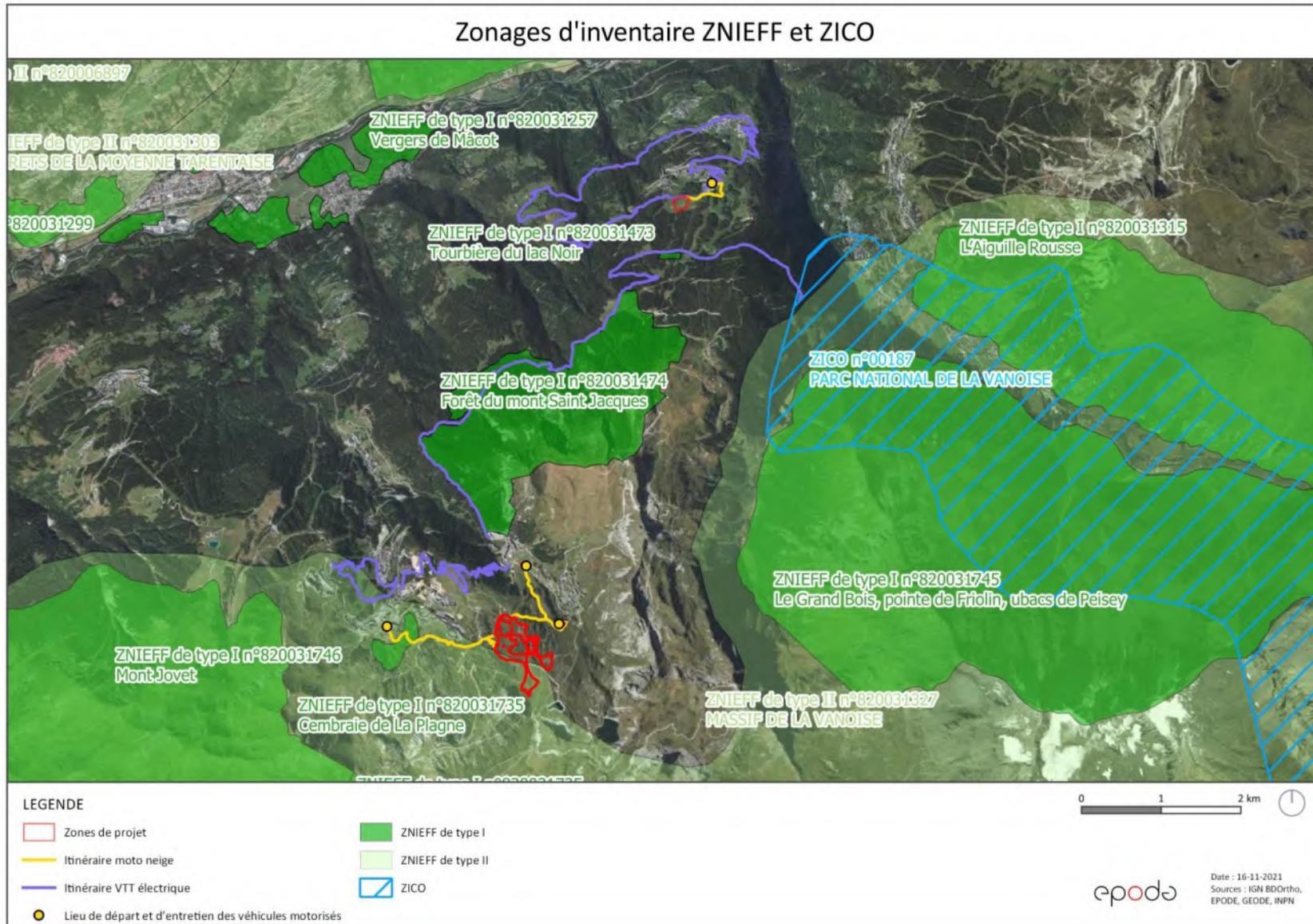
Plusieurs ZNIEFF sont concernées par les zones de projet ou les itinéraires (voir cartographie ci-dessous).

La zone de projet du secteur Plagne Altitude est concernée par la ZNIEFF de type II n°820031327 « Massif de la Vanoise ».

L'itinéraire d'accès pour les motos-neiges vers Plagne villages est concerné par la ZNIEFF de type I n°820031735 « Cembraie de la Plagne ».

L'itinéraire pour vélos et trottinettes électriques est concerné par la ZNIEFF de type I n°820031474 « Forêt du mont Saint-Jacques ».

ZNIEFF	Distance par rapport à la zone d'étude (km)
ZNIEFF de type II n°820031327 « Massif de la Vanoise »	0 km
ZNIEFF de type I n°820031735 « Cembraie de la Plagne ».	0.95 km
ZNIEFF de type I n°820031473 « Tourbière du lac noir »	0.5 km
ZNIEFF de type I n°820031474 « Forêt du mont Saint Jacques”	1.1 km



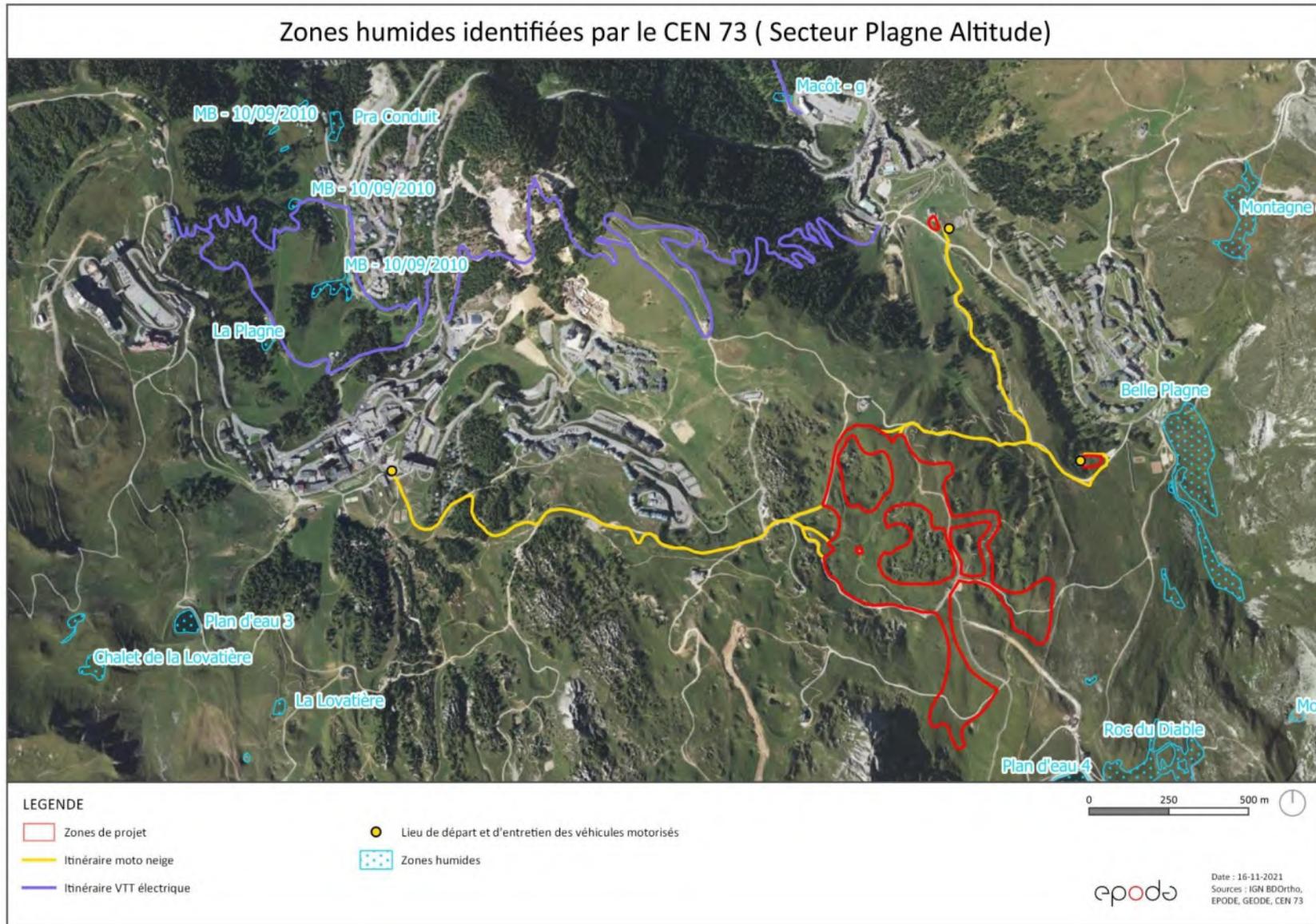
### **Les zones humides**

De nombreuses zones humides sont répertoriées par l'inventaire départemental du CEN 73 à proximité de la zone de projet (voir carte suivante).

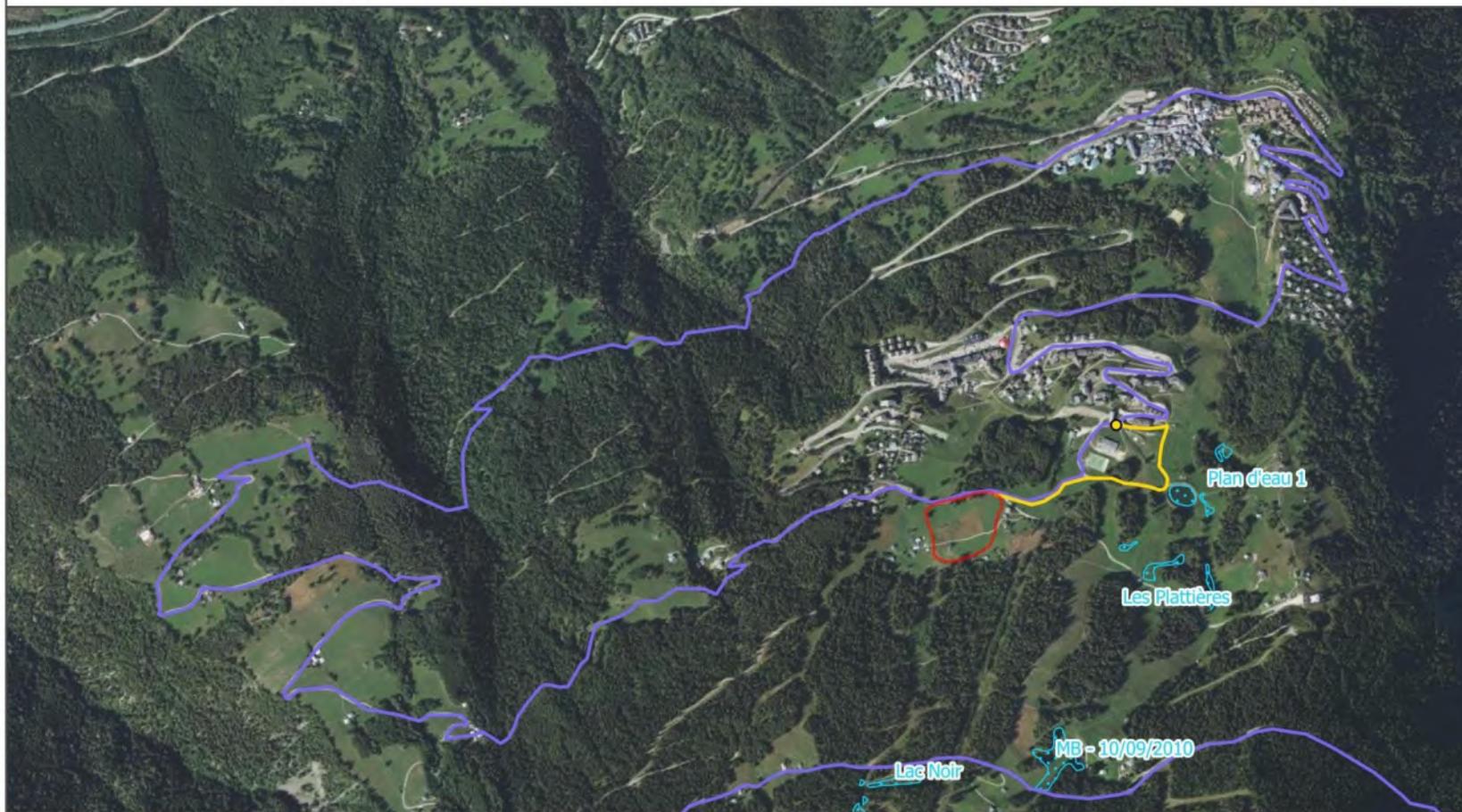
Aucune zone humide n'est concernée par les zones de projet ou par les itinéraires de véhicules motorisés.

La zone humide la plus proche de la zone de projet sur le secteur de Montchavin-Les Coches est la zone humide « Les Plattières » située à 300m.

La zone humide la plus proche de la zone de projet sur le secteur de Plagne-Altitude est la zone humide « Roc du Diable » située à 170m.



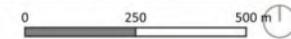
### Zones humides identifiées par le CEN 73 ( Secteur Montchavin-Les Coches)



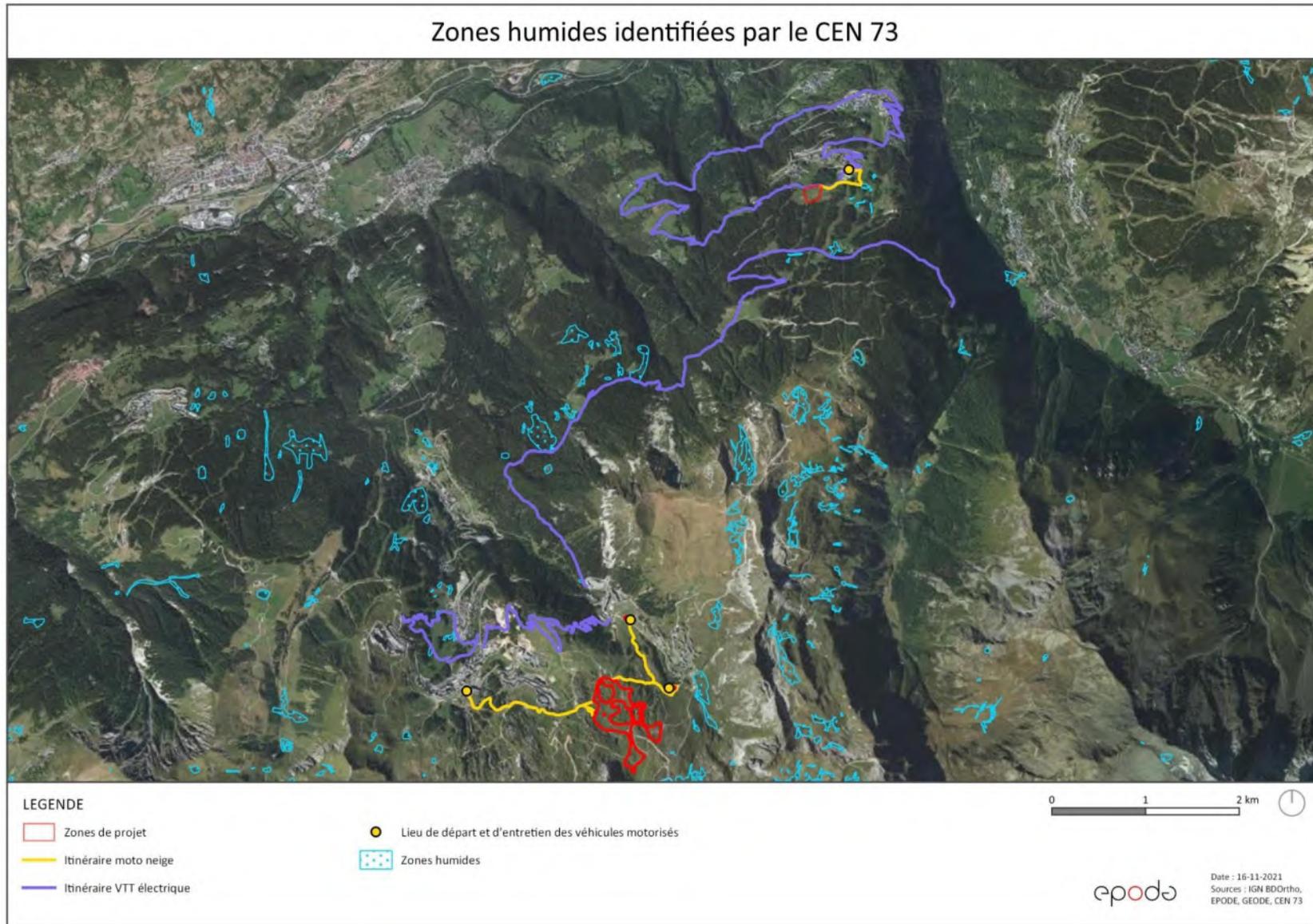
LEGENDE

- Zone de projet
- Itinéraire moto neige
- Itinéraire VTT électrique

- Lieu de départ et d'entretien des véhicules motorisés
- Zones humides



epoda Date : 16-11-2021 Sources : IGM BDOrtho, EPODE, GEODE, CEN 73



### 2.3.2. Expertise écologique

#### **Habitats naturels**

Deux grands types d'habitats naturels ont été répertoriés selon la typologie **Corine Biotopes** (*en italique*, correspondance avec la typologie EUNIS) sur les zones de projet.

Les zones de projet sont concernées principalement par des pelouses acidiphiles alpines et subalpines. Ces pelouses se développent sur des sols acides et présentent une diversité spécifique importante. On y trouve une grande quantité de plantes à fleurs et de nombreuses graminées. Ces communautés végétales sont maintenues grâce au pâturage qui empêche la colonisation par les landes et donc la fermeture du milieu.

Les zones rudérales correspondent ici aux pistes 4x4, aux chemins, aux zones remaniées, terrassées autour des aménagements (aucune végétation ou très pauvre en diversité). Ces zones concernent les différents itinéraires et les zones de départ et de ravitaillement des véhicules motorisés.



*Pelouses alpines de la zone de projet du secteur Plagne Altitude*

Source : Geode – Octobre 2021



Pelouses alpines de la zone de projet du secteur Montchavin-les Coches

Source : Google maps

**Les zones de projet sont concernées par des pelouses acides alpines et subalpines. Les itinéraires d'accès et lieu de départ/ravitaillement des véhicules motorisés sont concernés par des zones rudérales remaniées.**

*Les données écologiques proviennent d'inventaires réalisés par le bureau d'étude Karum dans le cadre de l'Observatoire de l'environnement du domaine skiable de La Plagne.*

### Flore

Les données de Karum montrent la présence de deux espèces floristiques protégées dans la zone de projet du secteur Plagne Altitude. Il s'agit de la Laïche faux Pied-d'oiseau (*Carex ornithopoda* subsp. *Ornithopodioides*) observée en 2019 et du Lycopode des Alpes (*Lycopodium alpinum*) observée en 2017.

**Deux espèces protégées ont été observées dans la zone de projet de Plagne Altitude, il s'agit de la Laïche faux Pied-d'oiseau (*Carex ornithopoda* subsp. *Ornithopodioides*) et du Lycopode des Alpes (*Lycopodium alpinum*).**

### Faune

Concernant l'avifaune, les inventaires réalisés par Karum en 2019 montrent la présence d'espèces patrimoniales dans et/ou autour de la zone de projet du secteur Plagne Altitude, il s'agit du Tétrasyre (*Lyrurus terix*) et du Tarier des prés (*Saxicola rubetra*). Les données mentionnent aussi la présence du Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et du Moineau soulcie (*Petronia petronia*).

Pour le secteur de Montchavin-Les Coches, aucune espèce d'oiseau protégée et/ou patrimoniale n'a été observée dans la zone de projet, cependant l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), espèce présente en été, a été observée à proximité.

Une espèce de reptile, le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) a été observé en 2019 dans la zone de projet du secteur Plagne Altitude. Cette espèce n'est pas active en hiver.

Concernant le Tétrasyre, sa présence n'est confirmée qu'en été. Le projet n'aura donc aucune incidence sur cette espèce. Les autres espèces inventoriées ne sont pas présentes à cette altitude en hiver.

Les données de l'Observatoire ne mentionnent aucune espèce protégée et/ou patrimoniale de mammifères, d'insectes ou d'amphibiens dans les zones de projet.

**Une espèce de reptile patrimoniale, le Lézard vivipare, et cinq espèces d'oiseaux patrimoniales, le Tétrasyre, le Tarier des prés, le Bruant jaune, l'Alouette des champs et le Moineau soulcie ont été inventoriées dans la zone de projet du secteur Plagne Altitude ou à proximité. Une espèce d'oiseau patrimoniale, l'Hirondelle de fenêtre, a été inventoriée à proximité de la zone de projet du secteur Montchavin-Les Coches. Ces espèces ne sont pas présentes ou actives en hiver.**

## 2.4. Paysage

Le projet ne se situe pas au sein d'un site classé pour le paysage et aucun monument historique n'est présent à proximité.

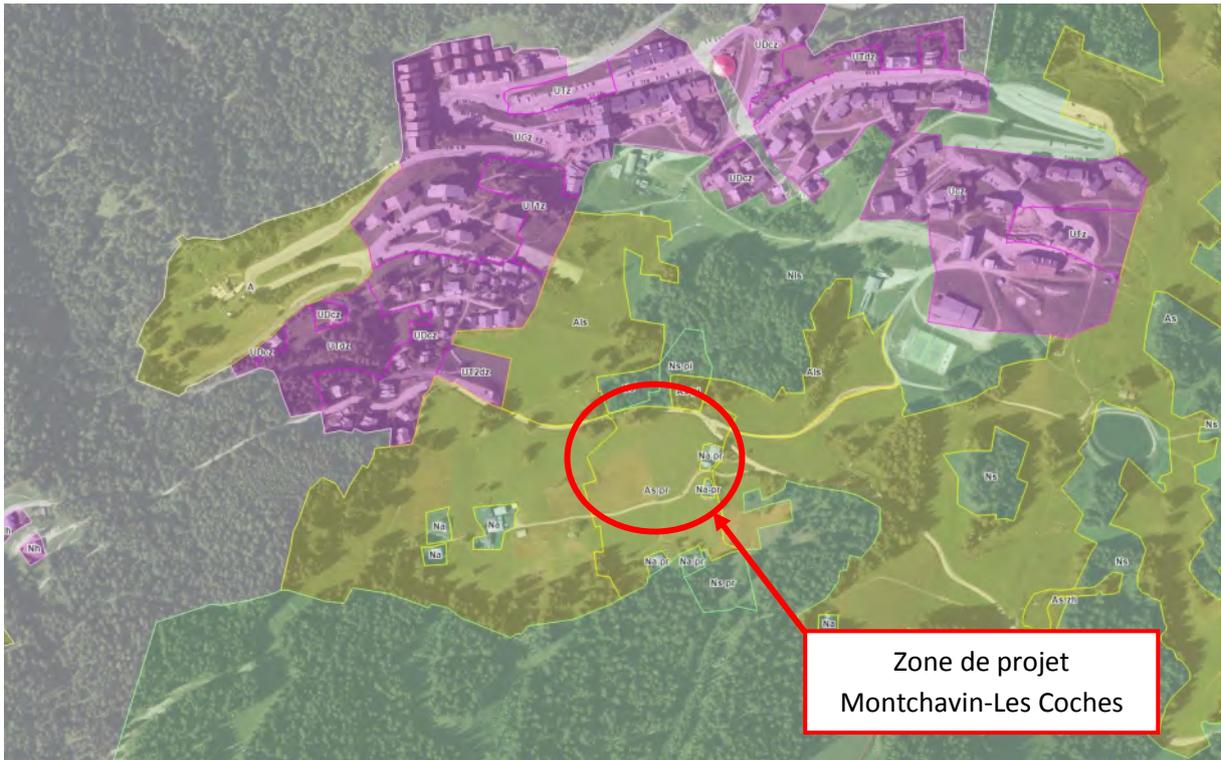
Le projet, ne comportant ni terrassement ni nouveaux bâtiments, n'est pas de nature à modifier la zone paysagèrement.

## 2.5. Document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de La Plagne Tarentaise a été approuvé le 14 novembre 2011.

La zone de projet se situe dans les zones suivantes :

- AP (jaune) : zone agricole préservée
- As-pr (jaune) : zone agricole où la pratique du ski est autorisée
- Ns (vert) : zone naturelle – secteur correspondant au domaine skiable
- Na (vert) : zone naturelle – secteur des chalets d'alpage



*Extrait du plan de zonage du PLU La Plagne Tarentaise (Source : DDT 73)*



*Extrait du plan de zonage du PLU La Plagne Tarentaise (Source : DDT 73)*

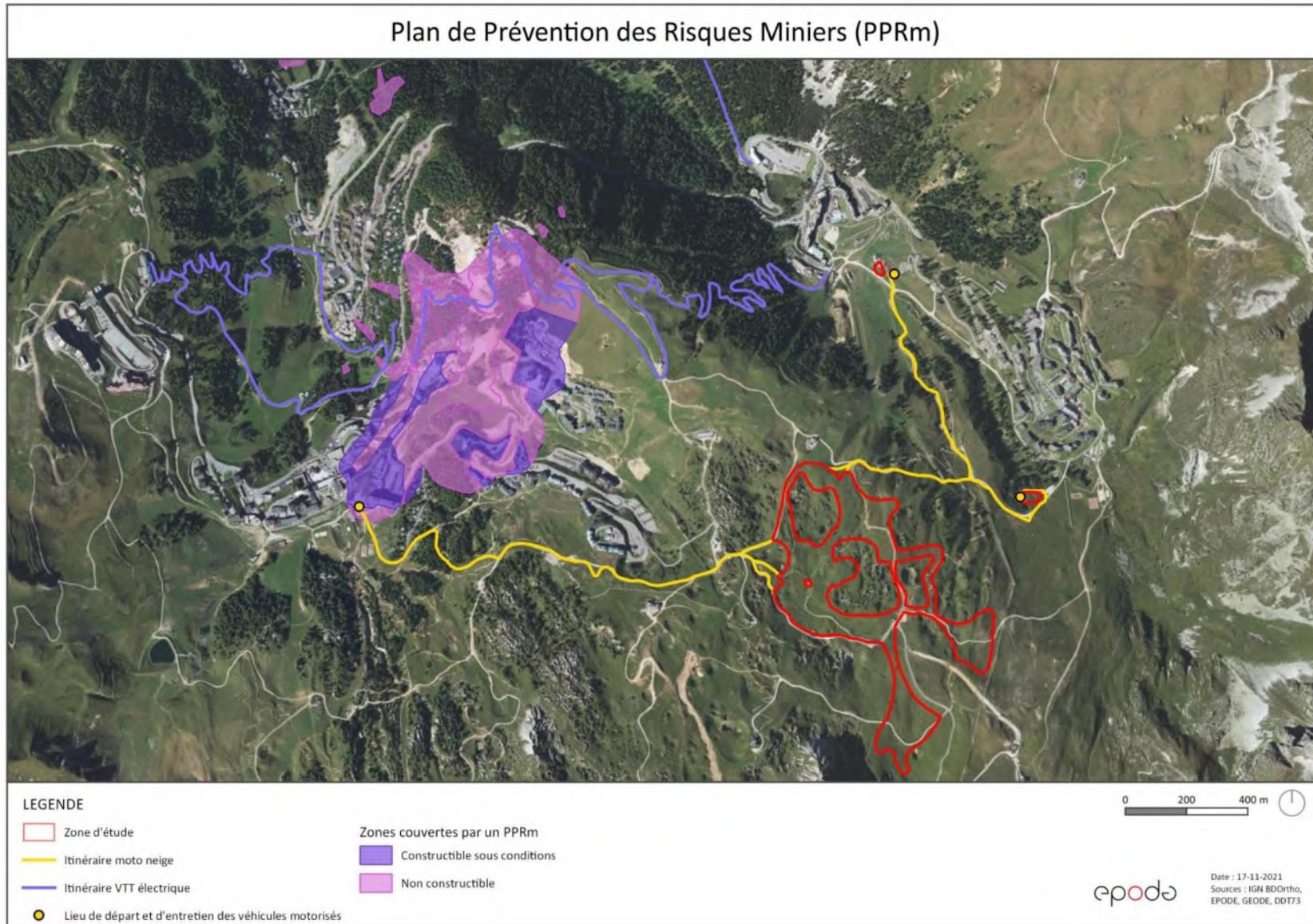
## 2.6. Les risques naturels

Les zones de projet ne se situent pas sur des zones couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

L'itinéraire VTT et trottinette électrique sur le secteur Plagne Altitude traverse une zone couverte par un Plan de Prévention de Risques Miniers, et présente un risque d'effondrement localisé et d'affaissement fort.

Le lieu de départ/ravitaillement des véhicules motorisés à Plagne village se situe en zone d'affaissement faible (cf carte ci-dessous).

Le projet n'est pas de nature à créer un nouveau risque.



### 3. SYNTHÈSE

Les zones de projet sont :

- situées hors zonages réglementaires.
- constituées par des pelouses acidiphiles alpines et subalpines.
- Situées pour partie dans les périmètres de protection de captages d'eau potable.

Les zones de projet ne sont pas :

- traversées par des cours d'eau expertisés par la DDT 73.
- concernées par des zones humides.

Les données provenant de l'Observatoire de l'environnement piloté par Karum montrent la présence de deux espèces floristiques protégées, la Laîche faux Pied-d'oiseau et le Lycopode des Alpes. Cependant ces espèces sont sous la neige au moment de l'utilisation des secteurs pour les activités.

Une espèce de reptile patrimoniale, le Lézard vivipare, et cinq espèces d'oiseaux patrimoniales, le Tétralyre, le Tarier des prés, le Bruant jaune, l'Alouette des champs et le Moineau soulcie ont été inventoriées dans la zone de projet du secteur Plagne Altitude ou à proximité. Une espèce d'oiseau patrimoniale, l'Hirondelle de fenêtre a été inventoriée à proximité de la zone de projet du secteur Montchavin-Les Coches.

Ces espèces ne sont pas présentes ou actives en hiver, par conséquent le projet n'aura aucune incidence sur ces dernières.

Le projet n'est pas de nature à créer un nouveau risque naturel.